

WIZERNES



Réuni le 17 Novembre sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Modification de la limite d'agglomération -

Dans le cadre du projet du futur lotissement du Val de Wisques, il est décidé du principe de déplacer la limite d'agglomération d'environ 200 m sur la rue de Wisques.

- Horaires d'ouverture et de fermeture de l'accueil de la Mairie -

Le Conseil, considérant la réorganisation du service administratif, décide de ne plus ouvrir la mairie au public le samedi matin, et de modifier les horaires d'ouverture et de fermeture comme suit à compter du 1^{er} Décembre 2014 :

Lundi	8 h 30 - 12 h - 13 h 30 - 18 h 00
Mardi	8 h 30 - 12 h - 13 h 30 - 17 h 30
Mercredi	8 h 30 - 12 h - 13 h 30 - 17 h 30
Jeudi	8 h 30 - 12 h - 13 h 30 - 17 h 30
Vendredi	8 h 30 - 12 h - 13 h 30 - 17 h 00

- Aménagement foncier -

Dans le cadre des opérations d'aménagement foncier agricole actuellement en cours dans la Commune, le conseil décide :

- De modifier ou de supprimer certaines voies communales et chemins ruraux,
- De modifier les limites intercommunales avec la Commune de Wisques,
- D'acquérir les parcelles nécessaires à la constitution d'une réserve foncière.

- Marché hebdomadaire -

Suite au départ en retraite de l'agent communal, chargé de recouvrer les droits de place dus par les marchands, il est décidé de supprimer la régie de recette mise en place, et de modifier le règlement du marché hebdomadaire à compter du 1^{er} Janvier 2015.

- Bibliothèque municipale -

Il est décidé, sur proposition du gestionnaire de la bibliothèque, de solliciter l'association "Emmaüs" pour récupérer certains ouvrages et magazines qui ne sont plus empruntés ni consultés, et de détruire les romans enfants en mauvais état.

- Rue Paul Obry - Transfert de la voirie à la Maison du département Infrastructure de l'Audomarois -

A la demande de la Commune de Blendecques, le Conseil Municipal émet un avis favorable au passage de la rue Paul Obry à Blendecques en Route Départementale.

- Renforcement de la défense incendie rues d'Hallines de Wisques -

Suite à la décision de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de renforcement de la défense incendie de la Commune au SMEVEM, le Conseil Municipal adopte la convention à passer avec le SMEVEM dans le cadre du renforcement des canalisations d'eau potable desservant les rues d'Hallines et de Wisques. Le Maire est autorisé à la signer.

URBANISME

- Vente de terrain à un particulier -

Un riverain de la rue Léon Blum ayant émis le souhait d'acquérir une parcelle de terrain située devant son habitation appartenant à la Commune, le Conseil décide d'accéder à sa demande au prix qui sera fixé par le service des domaines. Les frais d'acte notarié seront à sa charge.

FINANCES

- Photocopies délivrées à l'accueil de la Mairie et à la bibliothèque -

Le Conseil municipal décide de ramener à 0,40 € le prix d'une photocopie délivrée à l'accueil de la Mairie et à la bibliothèque à compter du 1^{er} Décembre 2014.

- Produits irrécouvrables -

Le Conseil Municipal accepte d'admettre en non valeur des titres d'un montant total de 725,76 € pour le budget communal.

- Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire -

Le conseil décide de constituer un dossier pour le renouvellement du mobilier de la salle du conseil municipal, et pour ce faire de solliciter l'attribution d'une subvention auprès de Monsieur le Député, sur les crédits du Ministère de l'Intérieur.

- Syndicat Mixte de l'Eau de la Vallée et des Monts -

Suite à la mise à disposition de personnel entre la Commune et le SMEVEM, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire, afin de signer une convention avec ce Syndicat.

- Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais – Groupement de commandes Électricité -

Les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances électriques supérieures à 36 kVA (tarifs jaunes et verts), dont bénéficie la Commune, étant supprimés au 31 Décembre 2015, le Conseil Municipal décide de l'adhésion de la Commune au groupement de commandes mis en place par la FDE 62, pour les tarifs jaunes d'électricité.

AU TITRE DES INFORMATIONS

- Madame NEYRINCK rappelle aux conseillers les actions qui seront organisées dans le cadre du Téléthon les 3, 5 et 6 Décembre 2014,

- Monsieur SACÉPÉ informe les conseillers de la démolition prochaine des dernières maisons de la rue d'Hallines, dans le cadre du lotissement du Val de Wisques,

- Monsieur LYPS fait part de la distribution de friandises aux enfants des écoles le 19 Décembre.

AU TITRE DES QUESTIONS DIVERSES

Sont évoqués :

- ✓ Le nouveau mode de distribution du colis aux aînés,
- ✓ Le manque d'éclairage dans l'enceinte de l'école de musique,
- ✓ Les travaux effectués à l'Eglise.

Le 1^{er} Adjoint,



Pierre EVRARD